

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 7 juillet 2009, à 20h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Yvon Boucher, maire, et à laquelle assistent M^{me} Huguette Beauregard, conseillère et MM. Marcel Bouvier, Serge Gendron et Serge Viens, conseillers.

Absent : M. Michel Denicourt, conseiller.

Sont également présents : la greffière, M^{me} Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay.

2009-257 Adoption des procès-verbaux des séances du 9 et 18 juin 2009

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 9 et 18 juin 2009 a été remise à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 9 et 18 juin 2009 soient et sont adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2009-258 Adoption des comptes selon la liste du 2 juillet 2009

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que les comptes inscrits sur la liste du 2 juillet 2009 soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 9CH500863 à 9CH500882 pour un montant de : 98 514,88 \$

Chèques 9CH500971 à 9CH501057 pour un montant de : 556 313,06 \$

Comptes payables :

Chèques 9CH501058 à 9H501164 pour un montant de : 482 469,79 \$

Comptes recevables :

Comptes 9FD000052 à 9FD000056 pour un montant de : 2 858,94 \$

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} période de questions.

2009-259 Adoption du règlement n° 157 abrogeant le règlement n° 544 sur les ventes « dites de garage » de l'ancienne Ville de Saint-Césaire

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 157 abrogeant le règlement numéro 544 sur les ventes « dites de garage » de l'ancienne Ville de Saint-Césaire » soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-260 Adoption du règlement n° 158 amendant le règlement n° 107 concernant la tarification des permis de construction et des certificats d'autorisation

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 158 amendant le règlement numéro 107 concernant la tarification des permis de construction et des certificats d'autorisation » soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-261 Adoption du règlement n° 159 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 159 décrétant l'imposition d'une taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-262 Festival des rythmes du monde et des percussions de Saint-Césaire 2009 – signature d'un protocole d'entente

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'autoriser le directeur général, M. Reynald Castonguay, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire un protocole d'entente avec La Maison de la Culture du Cœur de la Montérégie pour la tenue du Festival des Rythmes du monde et des percussions qui aura lieu les 24, 25 et 26 juillet 2009 sur le terrain de la halte routière.

Adoptée à l'unanimité

2009-263 Acquisition du lot 3 860 306 section de la rue Larose et du lot 3 860 307 terrain pour fin de parc – mandat à un notaire

Considérant que les travaux de la Phase II du développement de M. Claude Généreux sur la rue Larose sont terminés et à la satisfaction de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que l'entente de travaux municipaux signée avec le promoteur prévoit l'acquisition par la Ville de la rue et du terrain pour fin de parc;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de retenir les services de l'étude Denicourt Gagnon Calgaro et Denicourt, notaires, pour la préparation de l'acte d'acquisition par la Ville de Saint-Césaire pour la somme de 1\$, des lots 3 860 306 et 3 860 307 du cadastre du Québec, propriété actuelle de M. Claude Généreux.

Et que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, l'assistante greffière soient et sont autorisés à signer tous les documents de cette transaction. Tous les frais de ce mandat seront à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2009-264 Conception et impression de cartons publicitaires pour le marché public – contrat à Orijine

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu de retenir les services de la compagnie Orijine Communications Créatives pour la conception et l'impression de 30 000 cartons publicitaires pour le marché public, pour un coût de 1 500 \$, plus les taxes applicables.

Le maire appelle le vote :

Pour : Huguette Beauregard, Marcel Bouvier et Serge Viens
Contre : Serge Gendron

Adoptée à la majorité

2009-265 Opinion juridique pour le dossier d'une ruelle montrée au cadastre originaire – mandat à Dunton Rainville, avocats

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu de retenir les services de la firme Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. pour une opinion juridique afin de connaître le droit de propriété d'un terrain « petite rue » montrée au cadastre originaire de Saint-Césaire. Ce terrain suite à la rénovation cadastrale, fait maintenant partie du lot 1 592 852. Le taux horaire de ce mandat est de 225 \$ pour un maximum de 10 heures.

Adoptée à l'unanimité

2009-266 Plans et devis des travaux de réfection d'aqueduc sur la rue Notre-Dame – mandat à BPR Infrastructure inc.

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de retenir les services de la firme BPR – Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Qué) J2S 3A5, pour les plans et devis et l'appel d'offres relatifs aux travaux de réfection de l'aqueduc sur la rue Notre-Dame, pour des honoraires de 9 500,00 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre de services professionnels du 1^{er} avril 2009.

Il est de plus résolu d'autoriser ladite firme à déposer les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'obtenir le certificat d'autorisation.

Et que la Ville de Saint-Césaire s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

2009-267 Surveillance des travaux d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud – Mandat à BPR Infrastructure inc.

Il est proposé par : Serge Gendron

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de retenir les services de la firme BPR-Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3A5 pour la surveillance des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud, pour des honoraires de 13 000 \$ incluant les dépenses, plus les taxes applicables, et payés à même le règlement d'emprunt no 156.

Adoptée à l'unanimité

2009-268 Travaux de réfection des rues Bouthillier et Duhamel – affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux

Considérant que l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux* permet à une municipalité de procéder par résolution pour ordonner des travaux lorsqu'elle pourvoit dans celle-ci à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux;

Considérant que la désuétude du réseau d'aqueduc sur les rues Bouthillier et Duhamel demande des travaux de réfection dans ce secteur;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que des travaux de réfection d'une partie de la rue Bouthillier et la rue Duhamel, comprenant le remplacement de la conduite d'aqueduc seront exécutés et que le paiement du coût des travaux évalué à 85 900 \$ pour la rue Bouthillier et de 99 600 \$ pour la rue Duhamel sera payé à même le surplus non affecté du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2009-269 Plans et devis des travaux de réfection des rues Bouthillier et Duhamel – mandat à BPR Infrastructure inc.

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu de retenir les services de la firme BPR – Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Qué) J2S 3A5, pour les plans, devis et arpentage ainsi que l'appel d'offres relatifs aux travaux de réfection sur les rues Bouthillier et Duhamel, pour des honoraires de 8 300,00 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre de services professionnels du 2 juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-270 Surveillance des travaux de réfection des rues Bouthillier et Duhamel – mandat à BPR Infrastructure inc.

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de retenir les services de la firme BPR – Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Qué) J2S 3A5, pour la surveillance des travaux de réfection sur les rues Bouthillier et Duhamel, pour des honoraires de 16 725,00 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre de services professionnels du 2 juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-271 Étude pluviale, secteur central de la ville – mandat à BPR Infrastructure inc.

Il est proposé par : Serge Gendron

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de retenir les services de la firme BPR – Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Qué) J2S 3A5, pour l'élaboration d'une étude préliminaire visant à déterminer les conduites d'égout pluvial requises pour la séparation des égouts combinés dans le secteur central de la Ville de Saint-Césaire soit le secteur délimité par les rues Saint-Michel, Union, Saint-Paul et Notre-Dame, pour des honoraires de 11 950,00 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre de services professionnels du 1^{er} juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité

Le point 18 de l'ordre du jour est reporté.

2009-272 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – participation des élus

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'autoriser 2 élus, soit le maire M. Yvon Boucher le conseiller M. Serge Gendron, à participer aux Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendront à Québec du 24 au 26 septembre 2009.

Et que l'inscription au coût de 570 \$, plus les taxes, par participant ainsi que les frais d'hébergement et de déplacement soient payés par la Ville sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2009-273 Correction de la résolution 2009-005

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que la résolution numéro 2009-005 du 13 janvier 2009 par laquelle la municipalité fait l'acquisition de la solution Immonet de GFI Solutions d'affaires soit modifiée afin d'y lire « au coût de 4 982 \$ » au lieu de « au coût de 4 829 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

2009-274 Assistance pour les demandes de subvention au Programme PRÉCO – mandat à BPR Infrastructure inc.

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de retenir les services de la firme BPR – Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Qué) J2S 3A5, pour l'assistance relative aux demandes de subvention déposées dans le cadre du programme PRÉCO, pour des honoraires comme suit :

- Projet de réfection de l'avenue Nadeau : 3 000 \$
- Projet de réfection des rues Bouthillier et Duhamel : 1 250 \$
- Projet de réfection d'aqueduc sur la rue Notre-Dame : 1 000 \$

Adoptée à l'unanimité

2009-275 Demande d'aide financière au Programme PRÉCO – projet de travaux sur la rue Notre-Dame

Attendu que les travaux que souhaite réaliser la Ville de Saint-Césaire sont considérés comme prioritaires à court terme (horizon de 5 ans) au plan d'intervention des conduites d'eau potable et d'eaux usées approuvé par le Conseil municipal et par le Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire;

En conséquence :

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'autoriser le directeur général à compléter et à signer un formulaire de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRÉCO) pour le projet suivant :

- Ø Remplacement d'une conduite d'eau potable sur la rue Notre-Dame sur une longueur de 215 mètres.

Que la Ville de Saint-Césaire s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tous les protocoles d'entente nécessaire à la réalisation de ce projet d'infrastructure, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

2009-276 Demande d'aide financière au Programme PRÉCO – projet de travaux sur les rues Bouthillier et Duhamel

Attendu que les travaux que souhaite réaliser la Ville de Saint-Césaire pour les rues Bouthillier et Duhamel sont considérés comme prioritaires mêmes s'ils ne sont pas inclus dans le plan d'intervention de la municipalité mais qu'en raison des nombreuses fuites rencontrées récemment le conseil juge ce projet comme des infrastructures admissibles, le tout en référence à la justification des travaux de réhabilitation avenue Nadeau présentée par la firme BPR Infrastructure inc.;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'autoriser le directeur général à compléter et à signer un formulaire de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRÉCO) pour les projets suivants :

- Ø Remplacement d'une conduite d'eau potable et une conduite d'eaux usées sur la rue Bouthillier, section entre l'avenue Nadeau et l'avenue Cécile, sur une longueur de 60 mètres;
- Ø Remplacement d'une conduite d'eau potable et une conduite d'eaux usées sur la rue Duhamel, située entre la route 112 et l'avenue Cécile, sur une longueur de 125 mètres.

Que la Ville de Saint-Césaire s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tous les protocoles d'entente nécessaire à la réalisation de ce projet d'infrastructure, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

2009-277 Endiguement illégal sur la rivière Yamaska – Demande de suivi à la MRC de Rouville

Attendu que dans une correspondance du 9 juin 2009, M. Denis Bergeron fait pression auprès de la Ville de Saint-Césaire afin que celle-ci demande à la MRC de Rouville d'agir dans le dossier de l'endiguement illégal sur la rivière Yamaska fait à l'époque par Terricole inc;

Considérant que la responsabilité des cours d'eau appartient à la MRC de Rouville;

Considérant que c'est la compagnie Bonduelle qui est maintenant propriétaire de cet emplacement;

Considérant que cette situation cause un préjudice à M. Bergeron en raison des travaux qu'il a à exécuter pour son installation septique;

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire demande à la MRC de Rouville d'obliger la compagnie Bonduelle à enlever la digue en question et de remettre le bras de la rivière dans son état original et s'il y a lieu, advenant le cas de la non-exécution, la MRC devra prendre les procédures légales nécessaires dans les plus brefs délais.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt au conseil d'une pétition de citoyens de l'avenue Viens et du Carré Édouard demandant la pose d'asphalte dans ce secteur et également l'installation d'un arrêt obligatoire à la sortie ouest du Carré Édouard face à l'avenue Viens. Pour ce qui est de la pose d'asphalte le maire mentionne que le conseil regardera s'il y aura une possibilité financière d'exécuter ces travaux dès cet automne, si non, ceux-ci pourront être faits l'an prochain.

2009-278 Installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection du Carré Édouard et de l'avenue Viens

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'autoriser à la sortie située du côté ouest du Carré Édouard un arrêt obligatoire, direction sud côté ouest de la rue.

Adoptée à l'unanimité

2009-279 Demande de l'équipe Les Griffons – Traçage de lignes au terrain de football

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'acquiescer à la demande de l'équipe Les Griffons à l'effet que la Ville exécute gratuitement pour la saison automne 2009, le traçage des lignes du terrain de football utilisé par cette équipe.

Adoptée à l'unanimité

2009-280 Sauvons les bureaux de poste publics et la livraison en milieu rural

Attendu que le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;

Attendu que le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;

Attendu que ces recommandation, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada;

Attendu que le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat.

Pour ces raisons :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Gendron

Qu'il soit résolu que la ville de Saint-Césaire écrive à M. Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et demande que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

- De mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés;
- De réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes.

Qu'il soit aussi résolu que nous demandions que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

Que copie de cette résolution soit également transmise à M. Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, à M. Robert Vincent, député de la circonscription fédérale de Shefford ainsi qu'à M. Jean Perrault, président de la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

2009-281 Entente pour le partage des coûts pour une mise en commun des systèmes de communication des services de protection contre les incendies

Considérant que la Ville de Saint-Césaire, la Ville de Marieville, la Municipalité de Rougemont, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford possèdent chacune un système de communication de base indépendant pour leur service respectif de protection contre les incendies;

Considérant que lesdites villes et municipalités désirent réaliser une mise en commun pour le partage de certains équipements de communication pour leur service respectif de sécurité des incendies;

Considérant que lesdites villes et municipalités désirent déterminer leur quote-part respective pour le coût et les frais de services résultant de la mise en commun de certains équipements de communication;

Considérant que les villes et municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1) pour conclure une entente relative au partage des coûts pour l'organisation des systèmes de communication des services de protection contre les incendies;

Pour ces motifs :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu de conclure une entente avec la Ville de Marieville, la Municipalité de Rougemont, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford pour le partage des coûts pour une mise en commun des systèmes de communication des services de protection contre les incendies, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est de plus résolu d'autoriser le Maire, ou en son absence le Maire suppléant, et la Greffière, ou son absence l'assistante Greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

2009-282 Achat d'un système de communication par antennes pour le traitement de l'eau potable

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu d'autoriser l'achat à la compagnie Communication Plus d'un système de communication par antennes pour le système de traitement de l'eau potable, pour le prix de 12 190 \$, plus les taxes applicables, payable sur 5 ans, à raison de 207,84\$ par mois, plus les taxes, tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie le 30 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-283 Installation du système de communication pour le traitement de l'eau potable – contrat à Vitech Électrique

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accorder le contrat d'installation du système de communication par antennes pour le traitement de l'eau potable à la compagnie Vitech Électrique, pour le prix de 2 200 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie le 1^{er} juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-284 Décompte progressif no 1 des travaux de réfection sur l'avenue Nadeau – paiement à Excavations St-Césaire inc.

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de payer à même le règlement d'emprunt n° 149 à la compagnie Excavations St-Césaire inc., un montant de 347 245,77 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 des travaux exécutés jusqu'au 26 juin 2009 pour la réfection de l'avenue Nadeau, tel que recommandé par BPR-Infrastructure inc. le 30 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

Le point 32 de l'ordre du jour est reporté.

2009-285 Installation d'une toilette chimique à la descente de bateau

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'autoriser l'installation d'une toilette chimique à la descente de bateau sur l'avenue Union. Cette toilette sera louée pour une période de 3 mois, de la compagnie Cabinet Joseph, au coût de 145\$ par mois incluant une vidange par semaine, plus le coût de transport aller/retour de 80\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2009-286 Budget pour la pose de pierre au stationnement de la halte routière

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu qu'un budget de 4 000 \$, taxes non-incluses, soit alloué au Service des travaux publics pour la pose de pierre sur une partie du stationnement de la halte routière mesurant 200 pi. x 175 pi.

Adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité soumet à la consultation publique les projets de règlements suivants :

- Règlement 92-2005-28 concernant les dispositions particulières aux usages commerciaux.
- Règlement 92-2005-29 concernant les usages, constructions et équipements temporaires.

Pour le projet 92-2005-28, le maire demande à Caroline Cadotte, responsable du service d'urbanisme de la Ville, d'expliquer le projet de règlement. Quelques questions sont posées par l'assistance. Une citoyenne résidant tout près d'un usage autorisé par le changement lui occasionne déjà des désagréments. Après avoir répondu aux questions, le maire met fin à la consultation publique de ce règlement.

Pour le projet 92-2005-29, après explication du projet par Caroline Cadotte, la greffière fait part de la réception l'après-midi même d'une pétition comportant plus de 500 noms de personnes s'opposant à ce projet de changement de zonage et demandant le maintien des kiosques temporaires sur la route 112. Le document est déposé à la table du conseil.

Mme Marielle Farley, propriétaire du Potager Mont-Rouge, explique aux élus pourquoi les kiosques devraient être permis sur la route 112. Dans ses argumentations, elle fait le résumé d'un document intitulé « Étude des perceptions et comportements des consommateurs à l'égard des fraises et framboises fraîches et orientations stratégiques marketing » et dépose celui-ci à la table du conseil.

M. Maxime Beauregard, fils de Mme Farley, fait part lui aussi de ses commentaires sur la décision que veut prendre le conseil et demande également le maintien des kiosques temporaires sur la route 112.

Le maire répond aux questions de l'assistance et met fin à la consultation.

2009-287 Adoption du second projet de règlement 92-2005-28 modifiant le zonage

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-28 modifiant le règlement de zonage 92-2005 concernant les dispositions particulières aux usages commerciaux » soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Le point 37 de l'ordre du jour concernant l'adoption du second projet de règlement 92-2005-29 modifiant le zonage est reporté à une séance ultérieure.

2009-288 Cours d'eau Rosalie – demande d'intervention relative à l'écoulement des eaux à Ange-Gardien

Considérant que la MRC de Rouville a reçu plainte concernant le mauvais écoulement de l'eau dans le cours d'eau Rosalie ainsi qu'une demande d'intervention dans une section du cours d'eau situé sur le territoire des municipalités d'Ange-Gardien et Saint-Césaire;

Considérant que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau Rosalie;

Considérant, conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, que toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

Considérant, advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la municipalité, que la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10%;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire :

- Appuie la demande de travaux dans le cours d'eau Rosalie et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;
- Informe la MRC de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans le cours d'eau Rosalie en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10%.

Adoptée à l'unanimité

2009-289 Utilisation des installations aquatiques intérieures – signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Farnham

Considérant que la Ville de Farnham est intéressée à renouveler le protocole d'entente avec la Ville de Saint-Césaire pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures du complexe sportif Desjardins de Saint-Césaire;

Considérant que la signature d'une entente est un moyen pour favoriser l'augmentation de la fréquentation et les revenus d'inscription de la piscine;

Considérant les recommandations de la Commission de loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise la signature d'une entente d'une année avec la Ville de Farnham pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures, débutant le 15 août 2009 et prenant fin le 14 août 2010, renouvelable à son échéance par tacite reconduction, pour des périodes successives d'un (1) an;

Que par cette entente, les citoyens de Farnham bénéficieront du tarif résident lors des inscriptions aux activités aquatiques intérieures;

Que la Ville de Farnham paiera, à la Ville de Saint-Césaire, la différence par inscription des tarifs non-résident et résident.

Que le Maire et la Greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

2009-290 Nage-o-thon les 24-25 juillet 2009 pour le Fonds Simon-Pierre – commandite

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu qu'une commandite de 250 \$ soit remise à l'organisation du Nage-o-thon qui aura lieu à Saint-Césaire des 24 et 25 juillet 2009 dont les profits iront au Fonds Simon-Pierre. Ce montant est payé à même les profits de l'Omnium de golf de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-291 Paiement d'un lave-balle pour le club de golf

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu de rembourser à 3095-0679 Québec inc., locataire du club de golf de Saint-Césaire, la facture # 370691 de OJ Compagnie, au montant de 1 477,53 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un lave-balle.

Adoptée à l'unanimité

Lecture de la correspondance.

2^{ième} période de questions.

Levée de la séance.

Yvon Boucher
Maire

Louise Benoit
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 2009-258, 2009-262, 2009-263, 2009-264, 2009-265, 2009-266, 2009-267, 2009-268, 2009-269, 2009-270, 2009-271, 2009-272, 2009-274, 2009-279, 2009-282, 2009-283, 2009-284, 2009-285, 2009-286, 2009-290, 2009-291.

Micheline Quilès
Trésorière